

## DELIBERATION N° 35

|  |
|--|
| <p align="center"><b>Marché de location-entretien de vêtements de travail<br/>Convention Ville de Dieppe / Agglomération Dieppe-Maritime</b></p> |
|--|

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

#### **LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu un marché de location-entretien de vêtements de travail n° 2009- 136 pour une durée de 3 ans, avec la société ANETT Deux.

Ce marché permet notamment de doter les agents du service collecte des déchets ménagers qui seront transférés à Dieppe Maritime à compter du 1er janvier 2012.

Dans l'attente de la conclusion d'un nouveau contrat, et afin de mutualiser le stock tampon permettant de répondre aux besoins complémentaires des services, il est envisagé que la Ville de Dieppe conserve le marché dans sa totalité jusqu'à son terme, et que les prestations de services rendues par ANETT Deux pour le compte de Dieppe Maritime, lui soient refacturées mensuellement par la Ville de Dieppe.

Un projet de convention est joint en annexe qui prévoit notamment un remboursement à l'euro l'euro à la Ville de Dieppe par Dieppe Maritime.

Vu :

- la délibération n° 26 du 14 mai 2009 portant sur la signature du marché conclu avec la société ANETT Deux ;
- le marché n° 2009-136 correspondant,
- l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2011 modifiant les statuts de Dieppe Maritime par l'extension des compétences « collectes et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Considérant :

- l'intérêt pour la Ville de Dieppe et pour Dieppe Maritime de mutualiser un stock tampon de vêtements et par conséquent de ne pas transférer la part de marché relative à la mise à disposition et à l'entretien des vêtements de travail du service de la collecte des déchets ménagers ;
- les avis des commissions n° 1 et n° 3 réunies respectivement le 05 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement et de mutualisation des vêtements de travail avec Dieppe Maritime correspondante.

**☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

|  |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|